

Point Info Droit

> Permanences en mairie sur rendez-vous

Prises de rendez-vous sur www.ville-chaville.fr (rubrique "Service en ligne") ou au 01 41 15 40 00.

• Assistance à l'usage numérique :

2^e SAMEDI DU MOIS, DE 9H À 12H

• Notaire : 3^e JEUDI DU MOIS DE 8H30 À 10H30 ET 3^e MARDI DU MOIS DE 14H À 16H

• Conciliateur de justice (résolution amiable des litiges) : 2^e ET 4^e JEUDI DU MOIS, DE 13H30 À 17H

• Écrivain public : MERCREDI DE 14H À 16H

• Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine : 3^e SAMEDI DU MOIS DE 9H À 12H

• Juriste en droit de la famille et du travail : 2^e ET 4^e VENDREDI DU MOIS DE 14H À 17H

• UDAF 92 (médiation familiale et droit de la famille) : MARDI, DE 14H À 16H

• UFC Que Choisir (droit et défense des consommateurs) : 3^e SAMEDI DU MOIS DE 9H À 12H.

• ADIL 92 (Association départementale d'information sur le logement) : 2^e LUNDI DU MOIS DE 14H À 17H

• SOLIHA : 3^e VENDREDI DU MOIS DE 9H À 12H

Prise de rendez-vous sur www.soliprojet.fr

• Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (association AT92) : permanence téléphonique sur rendez-vous.

• CIDFF (droit des femmes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles) : 2^e ET 4^e JEUDI DU MOIS DE 14H À 17H

• Expert-comptable et commissaire aux comptes : 1^{er} MARDI DU MOIS DE 14H À 16H

• France Active métropole (accompagnement au financement des TPE/PME) : 3^e LUNDI DU MOIS, DE 9H30 À 11H30.

• Architecte-conseil du CAUE92 :

2^e LUNDI DU MOIS, DE 9H30 À 12H, au service Urbanisme, sur rdv au 01 41 15 99 90.

> Permanences téléphoniques de la Chambre interdépartementale des notaires de l'ouest parisien

Notaires infos est accessible au 0 892 011 012

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H30 À 18H (17H LE VENDREDI).

Appel : 0,80€ la minute.

"REMETTRE DU DIALOGUE LÀ OÙ IL N'Y EN A PLUS"

Quand les tensions familiales deviennent trop lourdes, il est parfois difficile de trouver seul une issue au conflit. L'Udaf (Union départementale des associations familiales) des Hauts-de-Seine propose chaque semaine à Chaville une permanence de médiation pour aider les familles à renouer le dialogue. Rencontre avec Amélie Dargnies, médiatrice familiale.



En quoi consiste la médiation familiale ?

La médiation familiale est un espace confidentiel de dialogue et d'écoute animé par un professionnel, diplômé d'État, neutre et impartial. L'objectif est d'aider les membres d'une même famille à trouver ensemble des solutions concrètes à leurs difficultés. Le médiateur ne prend pas parti et ne décide pas à la place des personnes. Il accompagne les échanges pour que chacun puisse exprimer ses besoins, être entendu et soutenu.

Dans quelles situations les familles font-elles appel à vous ?

On pense souvent à la séparation ou au divorce (résidence de l'enfant, pension alimentaire, éducation...). La médiation concerne beaucoup d'autres situations familiales : une rupture de dialogue entre parents et adolescents, des grands-parents ne voyant pas leurs petits-enfants, un conflit entre frères et sœurs ou encore des tensions liées à la situation d'un parent âgé en perte d'autonomie.

Comment se déroule concrètement une médiation ?

Tout commence par un premier entretien individuel, pris en charge par la CAF, lors

duquel la personne ayant sollicité le rendez-vous expose sa situation. De mon côté, j'explique le cadre et le déroulement de la médiation. Un rendez-vous est ensuite pris avec l'autre personne. Si cette dernière accepte à son tour la démarche, une séance plénière est organisée avec les deux "médiés". Mon rôle est alors de faire en sorte que la parole circule entre eux, de reformuler, de clarifier si besoin, afin qu'ils puissent trouver, par eux-mêmes, une solution adaptée.

Qu'est-ce qu'une médiation réussie selon vous ?

Selon moi, une médiation est toujours une belle opportunité, qu'elle aboutisse ou non à un accord. C'est avant tout l'occasion de se reparler, d'exprimer ses besoins et d'entendre ceux de l'autre. Je trouve que c'est un espace unique où les personnes peuvent parler du conflit qu'elles traversent. Là où la justice tranche en faveur de l'un ou de l'autre, la médiation leur permet d'être actrices de leurs décisions. ■



Permanence le mardi de 14h à 16h, à l'hôtel de ville. Prise de rendez-vous sur www.ville-chaville.fr (rubrique "Service en ligne") ou au 01 41 15 40 00. Amélie Dargnies : amelie.dargnies@udaf92.fr ou 07 68 79 60 18.